



COMMUNE DE SAINT-PRIX

AVENANT : N° 2

AU

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE AUBERGE « AU GROS NOYER »

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX 2020-007

LOT 6 « COURANTS FORTS/COURANTS FAIBLES »

Notifié le 9 juillet 2020

ENTRE

D'une part,

La Commune de Saint-Prix sise 45 rue d'Ermont à Saint-Prix (95390)
Représentée par son Maire, Madame Céline VILLECOURT,

45, rue d'Ermont 95390 SAINT-PRIX
01.34.27.44.71.
marchespublics@saintprix.fr

Le Maître d'œuvre, Monsieur Michel FIGEA, Architecte D.P.L.G.,

8, Impasse des Cendres,
95450 VIGNY
01.30.39.25.05.
mfarchitecture@orange.fr

ET

D'autre part, le titulaire du marché objet du présent avenant :

S.A.S. IDELEC
Monsieur Elie THOMAS, Président Directeur Général
19, route d'Haucourt
60220 FORMERIE
03.44.46.16.52.

contact@idelec-elie.fr

florian@idelec-elie.fr

ARTICLE 1 - Caractéristiques du marché initial et du contrat (lot n°6) :

Le marché n° 2020-007 a pour objet les travaux d'aménagement de l'ancienne auberge « Au Gros Noyer ».

Le contrat (lot n°6) est relatif aux travaux d'électricité, courants forts et courants faibles.

ARTICLE 2 – Type de modification de contrat

Modification relevant de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'acter la réalisation de travaux d'électricité supplémentaires au sein de l'Auberge du Gros Noyer et de formaliser les conséquences financières de ceux-ci.

Les travaux supplémentaires effectués, conformément au devis n°3155A, sont les suivants :

- Installation de quatre prises rj 45 pour Wifi. **Plus-value : 500 € H.T.**
- Installation de trois blocs de secours supplémentaires à la demande du bureau de contrôle. **Plus-value : 435 € H.T.**
- Fourniture et branchement de câbles d'alimentation suite au passage en 400 Ampères. **Plus-value : 875 € H.T.**
- Pose d'une attente d'éclairage supplémentaire pour la terrasse. **Plus-value : 290,00 € H.T.**
- Pose de quatre attentes d'éclairage supplémentaires suite à la demande du cuisiniste. **Plus-value : 740,00 € H.T.**
- Fourniture et pose d'un sèche-main supplémentaire. **Plus-value : 590,00 € H.T.**
- Fourniture et pose de quatre protections complémentaires dans TGBT. **Plus-value : 980,00 € H.T.**

ARTICLE 7 – Effets du présent avenant

Toutes les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

P.J. : annexe devis.

A....., le.....

Signature du titulaire

Signature du Représentant du pouvoir adjudicateur


Céline VILLECOURT
Maire
Vice-présidente du Département

Total H.T. : 4410,00 €
T.V.A. au taux de 20% : 882 €
Total T.T.C. : 5292 €

Les travaux supplémentaires réalisés, conformément au devis n°3429, sont les suivants :

- Mise en place d'une alimentation en attente pour les éclairages du bar côté façade. **Plus-value : 98,00 € H.T.**
- Passage d'un câble d'alimentation depuis le T.G.B.T. pour la broyeuse à café. **Plus-value : 231,00 € H.T.**
- Passage d'un câble d'alimentation U1000 RO2V 3G2,5mm² depuis le T.G.B.T. pour l'amplificateur. **Plus-value : 231,00 € H.T.**
- Fourniture et pose de trois prises de courant 2P+T en 16 Ampères encastrées au sol devant l'escalier face au bar. **Plus-value : 561,00 € H.T.**
- Fourniture et pose de trois prises de courant 2P+T en 16 Ampères encastrées au mur pour l'alimentation des caves à vin. **Plus-value : 402,00 € H.T.**

Total H.T. : 1523,00 €
T.V.A. au taux de 20% : 304,60 €
Total T.T.C. : 1827,60

Total travaux devis n°3155A et n°3429 en H.T. : 5933,00 €

Les travaux supplémentaires décrits ci-dessus entraînent une plus-value à l'égard du titulaire du contrat (lot 6) que le présent avenant a pour objet de formaliser.

ARTICLE 4 - Avenant précédent

L'avenant n°1 portait sur l'installation de deux sirènes flash supplémentaires dans le cadre de la sécurité incendie ainsi que d'un disjoncteur Abonné dans le coffret en limite de propriété pour les besoins du chantier, suivant le devis n°2527 datant du 20 février 2021. Ces travaux supplémentaires ont représenté une plus-value à l'égard du titulaire du contrat de 2420,00 € H.T. soit 2904,00 € T.T.C.

ARTICLE 5 – Montant global initial du contrat (lot 6) avenant n°1 compris

Montant global H.T., avenant n°1 compris : **76.048,70 €**
T.V.A. au taux de 20% : **15.209,74 €**
Montant total T.T.C., avenant n°1 compris : **91.258,44 €**

ARTICLE 6 - Impact financier

Le montant des prestations supplémentaires du présent avenant représente **une plus-value de 5933,00 € H.T. portant le montant initial du contrat (lot 6) de 76.048,70 € H.T. à 81.981,70 € H.T. soit 98.378,04 € T.T.C.**

L'augmentation représentée par le présent avenant par rapport au montant global initial est de **7,8%**.